

VANDENPEEREBOOM (*Jules-Henri-Pierre-François-Xavier*), Homme politique belge (Courtrai, 18.3.1843 — Anderlecht, 6.3.1917).

Études de droit à l'Université catholique de Louvain.

Représentant de Courtrai puis sénateur provincial de la Flandre occidentale. Ministre des chemins de fer, postes et télégraphes pendant quinze ans (du 16 juin 1884 au 4 août 1899). Ministre de la guerre *ad interim* du 11 novembre 1896 au 4 août 1899. Chef du ministère du 24 janvier au 4 août 1899.

Jules Vandenpeereboom ne prit aucune part importante aux débats suscités par la question congolaise. Mais il eut à soutenir en juin 1897, en sa qualité de ministre de la guerre *ad interim*, une violente interpellation de Lorand. C'est cette interpellation qu'il convient de rappeler brièvement.

Lorand, évoquant l'échec de l'expédition Dhanis en direction du Nil et la révolte des Batetela, exigeait du gouvernement belge précisions et explications. Il reprochait d'autre part au gouvernement d'inciter les officiers et sous-officiers belges à s'enrôler au service de l'État Indépendant et de faire pression sur eux en refusant d'améliorer leur sort, afin que la nécessité les pousse à prendre du service au Congo.

De Smet de Naeyer répondit à Lorand au sujet du premier point de l'interpellation et Vandenpeereboom lui répondit au sujet du second. Il affirma qu'aucune pression n'avait jamais été exercée sur les militaires belges pour les engager à se rendre au Congo, mais il déclara que le gouvernement était décidé à continuer d'accorder les autorisations nécessaires à ceux qui offriraient leurs services.

Lorand, peu satisfait de ces déclarations, déposa alors l'ordre du jour suivant : « La » Chambre, comptant sur la vigilance du gouver- » nement pour veiller à ce qu'aucune pression » ne puisse être exercée sur des officiers, sous- » officiers ou soldats belges, pour les amener à » s'enrôler au service de l'État du Congo, passe » à l'ordre du jour ».

Cependant Woeste, faisant valoir que les affirmations de Lorand étaient trop vagues pour faire douter de la sincérité des déclarations gouvernementales, proposa et fit adopter par assis et levé, après que l'ordre du jour de Lorand eût été repoussé par 55 voix contre 26, un ordre du jour prenant simplement acte des déclarations du gouvernement.

10 octobre 1953.
A. Stenmans.

P. Hymans et A. Delcroix, *Histoire parlementaire de la Belgique, 1896-1900*, p. 36. — *Mouv. géog.*, 1897, p. 273. — Liebrechts, *Léopold II, fondateur d'empire*, Brux., 1932, p. 327. — *La Belgique contemporaine*, tome II, pp. 154, 175, 182, 211. — H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, VII, p. 328. — A. Stenmans, *La reprise du Congo par la Belgique*, p. 222.